

Point d'actualité sur le fonds Carmignac Sécurité

Publié

31 Octobre 2022

Longueur

 3 minute(s) de lecture

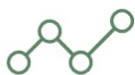
Année noire sur les marchés obligataires

Les marchés obligataires ont multiplié les baisses record tout au long de l'année, et le troisième trimestre n'a pas dérogé à la règle. Les conditions se sont détériorées à mesure qu'augmentaient les préoccupations des investisseurs à l'égard de l'inflation – alimentée par la hausse des prix de l'énergie – et les effets sur l'économie de la détermination des banques centrales à juguler la flambée des prix. Résultat, **cette année devrait être la pire depuis 1928 (soit l'année qui a précédé la crise de 1929) pour les obligations souveraines**, ces titres de dette émis par les États pour se financer.

La situation que nous connaissons actuellement n'est, en réalité, ni plus ni moins que la normalisation d'une situation exceptionnelle qui dure depuis près de 15 ans. Depuis la crise financière de 2008, les grandes banques centrales ont en effet maintenu artificiellement les taux d'intérêt à un niveau très bas, voire en territoire négatif, et injecté d'importantes liquidités sur les marchés financiers pour soutenir l'économie.

La fin de cette ère de « répression financière » – cette période durant laquelle les épargnants ont perçu un rendement anormalement bas – **pourrait ouvrir des perspectives attrayantes pour les marchés du crédit et des obligations.**

La soudaine normalisation des marchés financiers résulte de :



Une inflation
qui reste élevée



Un durcissement
de la politique monétaire
des banques centrales



Des mesures gouvernementales
mal ciblées pour soutenir
les consommateurs



La poursuite de la guerre
entre l'Ukraine et la
Russie

Comment le Fonds s'est-il comporté dans ce contexte ?

Malgré un environnement difficile marqué par des pertes historiques sur les marchés obligataires, Carmignac Sécurité a enregistré **une performance positive au troisième trimestre grâce à notre capacité à tirer parti de la hausse des taux. Nous avons notamment su saisir des opportunités sur le marché des obligations à haut rendement.** Cette capacité devrait rester le principal moteur de performance du Fonds pour les mois, voire les années, à venir.

Par ailleurs, la valeur des actifs russes¹ que nous détenons encore – et que nous ne voulons pas vendre à une valeur de marché trop faible – a doublé au cours du trimestre après la reprise de la cotation des obligations russes en août.

La situation n'est pas près de s'améliorer

Les banques centrales devraient rester déterminées dans leur lutte contre l'inflation, fût-ce au détriment de la croissance, ce qui pourrait augmenter le risque de récession. Avec l'arrivée de l'hiver et les restrictions de consommation d'énergie qui se profilent, ainsi que la poursuite de la hausse des taux d'intérêt, nous restons prudents. Nous avons construit le portefeuille afin de réduire sa sensibilité aux fluctuations du marché, avec un niveau de liquidités d'environ 35 %.

Le reste du portefeuille est investi en obligations, principalement sur le marché du crédit dans les secteurs de la finance et de l'énergie. Nous pensons que ces deux secteurs devraient être les principaux bénéficiaires, respectivement, de la hausse des taux d'intérêt et de l'environnement inflationniste actuel sur fond d'augmentation des prix des matières premières.

¹Nous comptons vendre les derniers titres russes de nos portefeuilles dès que les conditions de marché le permettront, la protection des intérêts de nos clients restant notre principal objectif.

Carmignac Sécurité

Une solution flexible pour faire face au contexte complexe en Europe

[Découvrez la page du Fonds](#)



Carmignac Sécurité AW EUR Acc

ISIN: FR0010149120

Durée minimum de placement recommandée



Principaux risques du Fonds

TAUX D'INTÉRÊT: Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux d'intérêt.

CRÉDIT: Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.

PERTE EN CAPITAL: Le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à son prix d'achat.

RISQUE DE CHANGE: Le risque de change est lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du Fonds.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

Communication publicitaire. Veuillez-vous référer au KIID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. Le présent document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la Société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document n'est pas destiné à fournir, et ne devrait pas être utilisé pour des conseils comptables, juridiques ou fiscaux. Il vous est fourni uniquement à titre d'information et ne peut être utilisé par vous comme base pour évaluer les avantages d'un investissement dans des titres ou participations décrits dans ce document ni à aucune autre fin. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Les risques et frais relatifs aux Fonds sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'informations clés pour l'investisseur). Le DICI/KIID doit être tenu à disposition du souscripteur préalablement à la souscription. Le souscripteur doit prendre connaissance du DICI/KIID. Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital, attendu que les Fonds n'offrent pas de garantie de capital. Le prospectus, les DICI/KIID, la VL et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.com, ou sur demande auprès de la Société de gestion. Carmignac Sécurité est un fonds commun de placement de droit français conforme à la Directive OPCVM. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs" : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862